

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 03/10/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le projet «TERRA72 » de développement du pôle de recyclage et de production d'énergies renouvelables du site actuel sur la commune de Montmirail (72) Numéro Onagre : 2024-09-28x-01300	Bénéficiaire : PAPREC	Avis : Défavorable
-------------------------	---	--------------------------	-----------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|---|--|
| - <i>Anguis fragilis</i> Orvet fragile | - <i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies |
| - <i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant | - <i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle |
| - <i>Chloris chloris</i> Verdier d'Europe | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Cuculus canorus</i> Coucou gris | - <i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet |
| - <i>Emberiza citrinella</i> Bruant jaune | - <i>Saxicola rubicola</i> Tarier pâtre |
| - <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe | - <i>Sylvia communis</i> Fauvette grisette |
| - <i>Hippolais polyglotta</i> Hypolaïs polyglotte | - <i>Vipera aspis</i> Vipère aspic |
| - <i>Lacerta agilis</i> Lézard des souches | |

Discussion

Le CSRPN relève que, dans la liste des espèces patrimoniales du dossier flore, la liste des espèces déterminantes ZNIEFF n'est pas à jours, celle utilisée date d'avant 2019.

Le CSRPN note que l'état initial amphibien n'a relevé que la Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus*, mais il y a à l'extérieur du site beaucoup de plans d'eau et de mares. Le boisement pourrait donc servir de zones d'hivernage aux amphibiens potentiellement présents sur ces zones (Salamandre tacheté, Crapaud épineux, Grenouille agile...). L'impact du projet sur ce groupe n'est donc pas correctement évalué. Il y a un risque réglementaire en cas de destruction accidentelle de ces espèces lors des travaux.

Le porteur de projet indique que ce point n'a pas été mis en évidence lors des inventaires de 2020. Les plans d'eau à proximité sont artificiels et assez profonds, ils n'ont donc pas forcément été inventoriés.

Le CSRPN regrette qu'il n'y a pas eu d'étude en dehors de l'emprise du projet.

Le CSRPN est surpris que seules 3 espèces de chiroptères aient été identifiées dans ce milieu. Cela interroge sur la qualité de ces inventaires.

Le porteur de projet indique que des enregistreurs ont été utilisés sur les périodes d'activité, il n'y avait donc pas de raison de remettre en cause le travail du bureau d'étude. Le dossier révèle que seul un passage de 10 minutes sur chacun des cinq points a été réalisé avec un détecteur (pas d'enregistreur mis en place durant la nuit).

Le CSRPN indique qu'il serait intéressant d'aller plus loin sur les mesures de réduction pour couvrir le risque de défaut dans l'inventaire. Les périodes d'abattage proposées sont bonnes mais il faut ajouter des mesures sur la méthode d'abattage pour avoir un abattage doux (exemple du guide réalisé par Strasbourg métropole).

Le CSRPN indique que les cerfa ne sont pas à jours par rapport aux espèces impactées. Toutes les espèces indiquées impactées dans le dossier ne sont pas dans les cerfa.

Le CSRPN note que concernant le déboisement 20ha sont proposés en reboisement de compensation. Cependant, l'état initial de ces parcelles n'est pas connu. Il pourrait donc y avoir un impact sur ces parcelles lors des travaux de compensation. Il n'y a également pas d'état initial sur les parcelles compensatoires plus au nord. Il semble s'agir de prairies fauchées, certaines plus humides. Le CSRPN s'interroge donc sur les garanties que les espèces visées pourront être retrouvées sur ce site. Il est nécessaire d'avoir une idée de ce qui va être proposé dans le plan de gestion. Il indique également concernant la zone protégée à l'intérieur qu'il faudra bien conserver une entrée dans le merlon pour faciliter la gestion.

Le porteur de projet indique concernant les parcelles à reboiser et l'impact potentiel qu'il est prévu de faire un état des lieux dès l'année prochaine, avant le reboisement, dans le cadre des suivis pour adapter le reboisement et le plan

de gestion aux enjeux sur le site. Il n'était pas en mesure de procéder à l'état initial des mesures compensatoires en amont car les sites ont été difficiles à trouver.

Le CSRPN indique un manque de clarté du dossier. Il y a beaucoup de mesures de réduction et de compensation mais il est difficile d'avoir une vision complète de ce qui va être fait. Il s'interroge aussi sur les méthodes d'évaluation des impacts avec des notes calculées qui sont rapidement négatives et amoindrissent la valeur des espaces concernés.

Le CSRPN relève qu'il manque des informations sur l'éclairage actuel du site et sur les mesures qui pourraient être mises en place pour le diminuer et limiter le dérangement des espèces. Il s'agit de pistes d'actions complémentaires, en lien avec la réglementation de 2018.

Le porteur de projet indique que cela n'avait pas été fait à l'époque du dépôt du dossier mais que cela est maintenant fait systématiquement.

Délibération

Le CSRPN indique que le dossier n'est pas prêt.

Il y a des questions sur l'état initial du site du projet et sur celui des sites de compensation. La création d'un boisement n'améliore pas forcément la biodiversité selon les milieux déjà présents sur le site (landes, fossés avec des Epilobes...)

Sur les inventaires chiroptères, un total de 50 minutes d'écoute est très faible et pourrait expliquer les résultats obtenus.

Malgré la bonne volonté apparente du porteur de projet, le dossier présenté n'est pas proportionné aux enjeux et doit être retravaillé.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis défavorable sur ce dossier.

Le 09/10/2024

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.